



SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2013



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 30 janvier 2013 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 5 février 2013, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

M. GEUTIER a été désigné en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. VAREILLE, Mme DESPROGES-PEYROUX, M. LEFORT, adjoints, Mme BIARDEAUD, Mme DUPUY-RAFFY, Mme NATHAN-DENIZOT, M. FORST, Mme NAJIM, Mme BEAUBATIE, Mme NADAM, M. GOURINAT, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à Mme BOURANDY, M. REILHAC, M. BARRET, M. RODET, M. DAULIAC, M. CHABRELY, M. MOWENDABEKA, M. ALMOSTER, M. BOULESTEIX, Mme MISME, M. GEUTIER.

M. DEBRACH est arrivé en séance à partir du dossier n°7 (Programme de Rénovation Urbaine – Réalisation des équipements publics du Val de l'Aurence – Validation de l'Avant Projet Définitif – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre) et a donné pouvoir à Mme BARRUCHE pendant son absence.

PREPARATION BUDGETAIRE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2013 du budget principal et du budget annexe Golf municipal de Saint-Lazare, sur la base du document préparatoire établi à cet effet, qui reprend, notamment, pour chaque budget, les moyens de financement estimés pour 2013 ainsi que les principaux projets d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

La stratégie de redressement des comptes publics engagée par le gouvernement, dans un contexte difficile, associe les collectivités locales. Ainsi, la Loi de Programmation des Finances Publiques prévoit que l'enveloppe des concours financiers alloués aux collectivités territoriales, après un gel en valeur en 2013, serait réduite de 750 millions d'euros en 2014 et 2015, soit une réduction de 1,5 milliards d'euros en 2015 par rapport à 2013.

I – LES MOYENS DE FINANCEMENT 2013

➤ Les dotations de l'Etat

- La Dotation Forfaitaire

La Loi de Finances 2013 apporte des modifications significatives concernant les modalités de calcul de la Dotation Forfaitaire, avec, notamment, la réduction du seuil déclencheur de la part garantie à 75 % du potentiel fiscal, contre 90 % en 2012. La prise en compte de la population dans le calcul de la dotation de base permet, cependant, de répartir équitablement la charge de la minoration selon les différentes strates de population.

Compte tenu de ces nouvelles modalités, la Dotation Forfaitaire de la Ville pourrait connaître une perte de - 0,26 %, soit - 80.000 €, par rapport à 2012. Elle passerait, ainsi, à 29,820 M€.

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

En prenant en compte le classement 2012 de la Ville (rang 333), l'hypothèse retenue repose sur la stabilité de cette dotation pour 2013, soit 3,540 M€.

- La Dotation Nationale de Péréquation

En 2012, la Ville a bénéficié d'une part majorée inédite de près de 300.000 € compte tenu d'une forte progression de l'écart entre son potentiel fiscal et celui de la moyenne des communes de la même strate.

Aussi, au même titre que la DSUCS et dans l'attente d'éventuelles informations avant le vote du BP, la dotation 2013 pourrait être proche de celle perçue en 2012, soit 900.000 €.

- La Dotation Générale de Décentralisation pourrait connaître une légère baisse par rapport à 2012, soit 687 600 €.

- La Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCS – TP) subirait une nouvelle baisse, avec une prévision à 836.400 € (-15%).

L'ensemble de ces concours est estimé à **35,784 M€**, contre 35,948 M€ en 2012, soit une baisse globale estimée à - 164.000 €.

Après une nette baisse des concours financiers sur la période 2011 et une année 2012 qui conjugue une forte baisse de la Dotation Forfaitaire (-410.000 €) et une hausse de la DNP (+396.000 €), l'année 2013 afficherait une réduction concentrée pour près de 90% sur la DUCS-TP (147.000 € sur 164.000 €).

Les modalités de calcul appliquées au potentiel financier et fiscal, qui prennent en compte l'effet population de la Ville et la réalité économique de la Communauté d'agglomération, assurent à la Ville une moindre réduction de la Dotation Forfaitaire, mais lui permettent essentiellement de bénéficier du mécanisme de péréquation porté par la DNP.

➤ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : hausse attendue au regard des dépenses 2012**

Les prévisions de versement du FCTVA au titre de 2013 prennent en compte les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2012, soit environ **3,8 M€**.

➤ **Les relations financières avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole**

En l'absence de tout nouveau transfert de compétence en 2012 et par l'extinction mécanique de la dette récupérable, les reversements de Limoges Métropole s'établiraient à **26,610 M€**.

➤ **La fiscalité**

La Loi de Finances 2013 a fixé l'actualisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties à + 1,8 %.

Le produit fiscal 2013 revenant à la Ville pourrait s'élever à 72,195 M€.

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 ET LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

➤ **Les dépenses de fonctionnement**

Les objectifs de rigueur qui ont caractérisé les exercices budgétaires précédents seront à nouveau présents dans le cadre de la préparation de cette gestion 2013.

Des évènements majeurs et/ou projets nouveaux en 2013 devraient, par ailleurs, orienter de façon significative la préparation budgétaire :

- pour le secteur Enfance – Jeunesse - Education : la subvention communale à la Caisse des Ecoles pourrait progresser de 215 000 €, en raison de différentes mesures en faveur des jeunes, dans le cadre du CUCS et de divers projets,

- pour l'action sociale : l'ouverture de l'EHPAD du Mas Rome, la croissance des demandes d'aides et la prise en charge de contrats d'avenir, feraient progresser la subvention au CCAS de 570 000 €,

- pour les sports : la Ville de Limoges accueillera la Fed Cup de Tennis et l'ASA Tour Auto 2013,

- pour le secteur du développement touristique : une nouvelle édition de « Toques et Porcelaine » est prévue cette année.

➤ **Les projets d'investissement**

En 2012, les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, ont représenté près de 30,5 M€.

Les principaux projets pour 2013 concernent le Terrain d'Honneur de Beau Blanc, les opérations d'aménagement urbain dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, ainsi que la poursuite de la restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon.

➤ **La gestion de la dette**

En 2012, un désendettement de près de 2 M€ a pu être réalisé, ramenant l'encours global à 110,421 M€.

L'annuité de dette 2013 devrait représenter 17,7 M€.

XXXXXXXXXXXX

Pour les exécutifs locaux, le financement des collectivités territoriales pourrait devenir un enjeu majeur pour les prochaines années, entre baisses programmées des concours financiers qui seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité, contribution au pacte de compétitivité avec 10 milliards d'euros de contributions, et crise persistante des conditions de crédits bancaires.

Pour autant, la Ville de Limoges réaffirme son attachement fort à maintenir un investissement public élevé, qui est un des vecteurs essentiels pour relancer la croissance économique.

XXXXXXXXXXXX

BUDGET ANNEXE GOLF MUNICIPAL

L'augmentation moyenne des tarifs se situe au même niveau qu'en 2012, soit +2,5%.

La principale dépense d'investissement concernerait l'acquisition d'un pare balles.

**DIRECTION DE L'EAU - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 -
TARIFS - GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE -
CONVENTION - AVENANT**

**BUDGET EAU VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET
COMMERCIAL - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013**

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2013 du budget annexe de l'eau, sur la base du document préparatoire établi à cet effet qui reprend, notamment, les points suivants :

En 2012, avec un tarif « eau-assainissement » à 2,733 € TTC le m³, pour une consommation type de 120 m³, la Ville de Limoges est la 3^{ème} ville la moins chère de France.

Les recettes issues de la vente de l'eau devraient atteindre, voire dépasser, les prévisions budgétaires estimées à 10.310.000 €.

Pour 2013, les recettes de fonctionnement escomptées seront calculées en fonction d'un volume d'eau prévisionnel et des nouveaux tarifs applicables.

En matière d'investissements, le programme 2013 comprendra principalement la poursuite du renouvellement des branchements en plomb et des conduites, ainsi que des opérations de renforcement ou de sécurisation du réseau.

**REDEVANCE EAU - TARIFS DES FORFAITS D'ENTRETIEN ET PRESTATIONS A
L'ABONNE - TARIFS 2013 - MODIFICATIONS**

Suite à la notification des taxes de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil municipal :

- fixe le prix du m³ d'eau à 1,20 € H.T. à compter du 1^{er} janvier 2013,
- approuve la tarification correspondante (tarifs ci-après),
- retire la délibération en date du 30 novembre 2012 intervenue sur le même objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LIMOGES METROPOLE POUR LES TRAVAUX NEUFS OU DE RENFORCEMENT
DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la réalisation de travaux neufs ou de renforcement des réseaux d'assainissement.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Communauté d'agglomération au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois et des montants annuels minimum de 250.000 € H.T. et maximum de 650.000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de travaux d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la commune.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 14 janvier 2013, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet au groupement GERY and Co (mandataire) / SOPCZ / STPC pour une durée d'un an, renouvelable trois fois et des montants annuels minimum de 800.000 € HT et maximum de 1.400.000 € HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE REJET DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DE LA SOCIETE CATALENT

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention de déversement d'effluents à intervenir, pour une durée de trois ans, avec la société CATALENT sise 53, rue de Dion Bouton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'AGENCE DE L'EAU
LOIRE BRETAGNE RELATIVE AUX MODALITES DE REVERSEMENT DES
REDEVANCES POUR POLLUTION DOMESTIQUE ET MODERNISATION DES
RESEAUX DE COLLECTE PERÇUES AUPRES DES USAGERS**

Suite à une délibération du Conseil municipal en date du 9 décembre 2008, une convention est intervenue avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, précisant les modalités du reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique perçue par la Ville auprès des usagers.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention précitée, prolongeant son application pour les années 2013 à 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**BUDGET LABORATOIRE REGIONAL DE CONTROLE DES EAUX VILLE DE
LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - DEBAT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013**

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2013 du budget annexe du Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville, sur la base du document préparatoire établi à cet effet, qui reprend notamment les points suivants :

Les recettes prévues pour 2012 devraient être légèrement dépassées.

Les perspectives 2013 s'inscrivent, notamment, dans le cadre du renouvellement du marché des analyses du contrôle sanitaire.

Le laboratoire a, par ailleurs, sollicité un agrément supplémentaire pour les analyses d'éléments traces métalliques, ce qui permettrait de réaliser des analyses actuellement effectuées en dehors de la région.

L'investissement, pour 2013, se limiterait à l'achat d'un analyseur.

**BUDGETS POMPES FUNEBRES ET CREMATORIUM VILLE DE LIMOGES -
SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - DEBAT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013**

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2013 des budgets annexes des Pompes Funèbres et du Crématorium, sur la base du document préparatoire établi à cet effet, qui reprend notamment les points suivants :

Le service funéraire enregistre une progression de sa part d'activité pour 2012, avec 58,9 % des convois organisés sur Limoges.

Concernant le crématorium, l'activité enregistre également une progression, à hauteur de 4,44 %.

Pour l'exercice 2013, les prévisions budgétaires seront établies sur la base d'un maintien du volume de l'activité.

Les investissements concerneront, notamment, l'acquisition de divers équipements dans le cadre de l'extension de la chambre funéraire, le remplacement d'un véhicule de transport et l'achat de matériel informatique.

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE

SAS LIMOGES BIOMASSE ENERGIE - CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE COGENERATION ISSUE DE BIOMASSE - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 14 284 576 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville à hauteur de 50 % (soit 7.142.288 €), pour le remboursement d'un prêt PRUMI de 14.284.576 € que la SAS Limoges Biomasse Energie envisage de contracter, pour une durée de 18 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction d'une centrale de cogénération issue de biomasse rue Jules Ladoumègue,
- retire la délibération du 25 juin 2012 relative à cette opération, plusieurs modifications ayant été apportées concernant les caractéristiques de l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - AMENAGEMENT DU REZ-DE-
CHAUSSEE DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE CROUS ESTER - EMPRUNT
D'UN MONTANT TOTAL DE 433 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un prêt PHARE d'un montant de 433.000 € que la Société d'Equipement du Limousin envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la création de 7 logements de type T1 bis en rez-de-chaussée de la Résidence Universitaire du CROUS sur le site d'ESTER.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPERATIONS CONCEDEES A LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - NOTES DE CONJONCTURE POUR L'ANNEE 2013

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - ZAC DU QUARTIER SAINT-LAZARE - NOTE DE CONJONCTURE POUR L'ANNEE 2013

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville la note de conjoncture portant sur les prévisions pour l'année 2013 ainsi que le bilan prévisionnel actualisé et le plan prévisionnel de trésorerie concernant l'opération "Zone d'Aménagement Concerté du quartier Saint-Lazare" qui lui a été confiée.

Le bilan actualisé de l'opération au 31 décembre 2012 s'établit à 7.117.000 € en recettes et à 6.789.000 € en dépenses. Le solde du plan de trésorerie prévisionnel pour 2013 s'élève à - 490.000 €.

Au 31 décembre 2013, le solde cumulé de trésorerie s'établirait à - 125.000 €.

Le Conseil municipal approuve la note de conjoncture ainsi que le bilan prévisionnel actualisé et le plan prévisionnel de trésorerie présentés par la SELI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - ZAC DE MONTEVERT - NOTE DE
CONJONCTURE POUR L'ANNEE 2013**

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville la note de conjoncture portant sur les prévisions pour l'année 2013 ainsi que le bilan prévisionnel actualisé et le plan prévisionnel de trésorerie concernant l'opération "Zone d'Aménagement Concerté de Monteverv" qui lui a été confiée.

Le bilan actualisé de l'opération au 31 décembre 2012 s'établit à 7.690.000 €. Le solde du plan de trésorerie prévisionnel pour 2013 s'élève à 316.000 €.

Au 31 décembre 2013, le solde global de trésorerie s'établirait à - 817.000 €.

Le Conseil municipal approuve la note de conjoncture ainsi que le bilan prévisionnel actualisé et le plan prévisionnel de trésorerie présentés par la SELI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - ZAC DE L'HOTEL DE VILLE - NOTE
DE CONJONCTURE POUR L'ANNEE 2013**

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville la note de conjoncture portant sur les prévisions pour l'année 2013 ainsi que le bilan prévisionnel actualisé et le plan prévisionnel de trésorerie concernant l'opération "Zone d'Aménagement Concerté du quartier de l'Hôtel de Ville" qui lui a été confiée.

Le bilan actualisé de l'opération au 31 décembre 2012 s'établit à 13.815.000 € en recettes et à 11.320.000 € en dépenses. Le solde du plan de trésorerie prévisionnel s'élève à - 13.000 €.

Au 31 décembre 2013, le solde du plan de trésorerie prévisionnel s'établirait à 2.482.000 €.

Le Conseil municipal approuve la note de conjoncture ainsi que le bilan prévisionnel actualisé et le plan prévisionnel de trésorerie présentés par la SELI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - RENOUVELLEMENT URBAIN DU
CENTRE-VILLE "CŒUR DE LIMOGES II" - NOTE DE CONJONCTURE POUR
L'ANNEE 2013**

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville la note de conjoncture portant sur les prévisions pour l'année 2013 ainsi que le bilan prévisionnel actualisé et le plan prévisionnel de trésorerie concernant l'opération "Renouvellement urbain du centre-ville Cœur de Limoges II" qui lui a été confiée.

Au 31 décembre 2012, le solde de trésorerie s'établirait à 1.087.000 €. Au 31 décembre 2013, le solde cumulé de trésorerie s'élèverait à 1.546.000 €. Le bilan actualisé de l'opération s'établirait à 10.385.000 €.

Le Conseil municipal :

- approuve la note de conjoncture ainsi que le bilan prévisionnel actualisé et le plan prévisionnel de trésorerie présentés par la SELI,
- décide le versement de la participation demandée à la Ville au titre de l'année 2013, pour un montant de 715.000 €,
- décide de proroger, pour trois années supplémentaires, la convention de concession d'aménagement concernant cette opération et de confier, dans ce cadre, au concessionnaire la mise en œuvre d'une étude concernant la requalification du secteur Carnot,
- autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - REALISATION DES
EQUIPEMENTS PUBLICS DU VAL DE L'AURENCE - VALIDATION DE L'AVANT
PROJET DEFINITIF - AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la SELI pour la réalisation d'équipements publics au Val de l'Aurence.

Le groupement dont le mandataire est le cabinet SPIRALE a été retenu en qualité de maître d'œuvre de cette opération, dont le programme comprend la conception d'un équipement social (intégrant un accueil de loisirs sans hébergement) ainsi qu'un gymnase.

Un avant projet définitif a été remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

En raison des échéances calendaires fixées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le lancement d'un appel d'offres alloti, comprenant une tranche ferme (équipement social) et une tranche conditionnelle (gymnase) est, par ailleurs, envisagé.

Les plans de financement prévisionnels de ces équipements s'établissent comme suit :

- équipement social :	
ANRU :	340.000 €
FEDER :	340.000 €
CAF :	170.000 €
Ville de Limoges :	850.000 €

	1.700.000 € H.T.
- équipement sportif :	
ANRU :	600.000 €
FEDER :	600.000 €
Ville de Limoges :	1.800.000 €

	3.000.000 € H.T.

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal :

- valide l'avant projet définitif et autorise la SELI à lancer la procédure d'appel d'offres allotie pour la réalisation des travaux,
- autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, prenant en compte le budget actualisé de l'opération,
- valide les plans de financement concernant les équipements précités et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE VAL DE L'AURENCE -
AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS - ATTRIBUTION DU MARCHE
DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, a conclu un mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SELI pour la mise en œuvre du projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier du Val de l'Aurence.

Sont notamment prévus l'aménagement de la voie de desserte et du parvis des futurs équipements publics ainsi que l'aménagement des pieds d'immeubles du secteur Franchet d'Esperey.

La commission d'appel d'offres, réunie le 21 janvier 2013, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à ces aménagements au groupement SATIVA (mandataire) – INFRA SERVICES.

Le montant des travaux est estimé à 2.560.000 € H.T. Le coût de la maîtrise d'œuvre est de 151.984 € H.T. Des financements sont attendus de l'Etat et de la Région Limousin, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.

Le Conseil municipal :

- autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer le marché de maîtrise d'œuvre précité,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - RESTRUCTURATION DE L'ILOT
COMMERCIAL DE LA BASTIDE - ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION
D'AMENAGEMENT**

Par délibération en date du 20 mars 2012, le Conseil municipal a décidé le lancement d'une consultation en vue de confier à un aménageur la restructuration de l'îlot commercial de La Bastide, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Cette opération, inscrite au Programme de Rénovation Urbaine, comprend :

- un volet développement commercial, en vue d'un renforcement de l'attractivité commerciale et d'une redynamisation du site,
- un volet aménagement, portant sur la restructuration d'îlots bâtis et comprenant des travaux d'aménagement public.

A l'issue de la consultation, la commission ad hoc, réunie les 21 août et 29 octobre 2012, a émis un avis favorable à l'offre présentée par la SELI, qui s'est avérée conforme au document programme.

Le Conseil municipal :

- désigne la SELI concessionnaire de l'opération précitée,
- approuve les termes du traité de concession à intervenir à cet effet, d'une durée de 7 ans,
- autorise le Maire à signer ce document,
- sollicite auprès de M. le Préfet, le bénéfice, au profit de la SELI, de la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à leur réalisation, délivrée par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2012,
- autorise le Maire à solliciter les subventions attendues de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements et à signer tout document y afférent. Le coût prévisionnel de la concession s'établit à 5.684.761 € H.T., la participation de la Ville étant prévue à hauteur de 2.201.894 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPERATIONS IMMOBILIERES ET GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 2, RUE DES FOURNERIES ET APPARTENANT A LA SCPI FONCIA PIERRE RENDEMENT

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, auprès de la SCPI Foncia Pierre Rendement, moyennant le prix de 4 € le m², d'une parcelle de terrain d'une surface de 50 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 2, rue des Fourneries, en vue de la réalisation d'un trottoir sécurisé, dans le cadre de la requalification programmée du carrefour formé par la rue des Fourneries et la rue de Buxerolles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 18 A
20, RUE GUSTAVE DORE ET APPARTENANT A LA SNC SODAFIP**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SNC Sodafip, d'une parcelle de terrain d'une surface de 30 m², à usage de trottoir et de voirie, sise 18 à 20, rue Gustave Doré, en vue de son intégration dans le domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 11,
RUE MASSENA**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface de 157 m² environ, sise 11, rue Masséna, correspondant à une partie de l'assiette de cette rue, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 81,
RUE DE SOLIGNAC**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface de 7 m², sise 81, rue de Solignac, en nature de trottoir, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - DROITS INDIVIS SUR DES PARCELLES DE
TERRAIN SISES A LIMOGES 292, RUE ARMAND DUTREIX**

Le Conseil municipal :

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'1/5^{ème} des droits indivis portant sur deux parcelle de terrain à usage de voirie, d'une surface respective de 228 m² et 64 m², sises 292, rue Armand Dutreix,
- retire la délibération en date du 9 juin 2010 intervenue sur le même objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ECHANGE FONCIER - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES, LIEUDIT
"MOULIN RABAUD NORD" - ECHANGE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER "LE
MOULIN RABAUD"**

La Ville a acquis, en 2011, auprès du Syndicat des Copropriétaires de l'Ensemble Immobilier « Le Moulin Rabaud », une emprise de terrain d'une surface de 438 m² en vue de la réalisation d'aménagements de voirie.

Une discordance est apparue entre l'emprise de la voie, telle que celle-ci a été réalisée, et la superficie acquise suivant le document d'arpentage.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil municipal autorise un échange sans soule avec le Syndicat des Copropriétaires précité, la Ville procédant, dans ce cadre, à l'acquisition d'une emprise de 31 m² environ, sise au lieudit « Moulin Rabaud Nord » et à la cession d'une parcelle d'environ 58 m² sise au même lieudit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**IMMEUBLE MUNICIPAL 22, RUE MARCEL MADOUMIER A LIMOGES -
CESSION D'UN LOGEMENT**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 45.200 €, d'un appartement de type 3, d'une cave et d'une place de parking dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Copropriété Marcel Madoumier », sis 22, rue Marcel Madoumier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A
LIMOGES, RUE JULES SANDEAU**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 100 € le m², d'une parcelle de terrain d'une surface de 47 m² environ, sise rue Jules Sandeau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A
LIMOGES, RUE JULES SANDEAU**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 33.000 € HT, d'une parcelle de terrain d'une surface de 204 m² environ, sise rue Jules Sandeau, en vue de la construction d'une maison de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A
LIMOGES, LIEUDIT "MOULIN ROUX"**

Dans le cadre d'une régularisation, le Conseil municipal autorise la cession, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface de 48 m², sise au lieudit « Moulin Roux ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A
LIMOGES 13, RUE JULES NORIAC AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE
L'IMMEUBLE SIS 13, RUE JULES NORIAC**

Le Conseil municipal autorise la cession, à titre gratuit, au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 13, rue Jules Noriac, d'une emprise d'une superficie approximative de 110 m², à détacher d'une parcelle sise 13, rue Jules Noriac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE TECHNIQUE SUR UNE PARCELLE
MUNICIPALE SISE A LIMOGES 101, AVENUE MONTJOVIS - CONVENTION
AVEC FRANCE TELECOM**

France Télécom a sollicité la possibilité d'implanter une armoire technique sur une parcelle appartenant à la Ville sise 101, avenue Montjovis.

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement, à la Ville, d'une indemnité globale et forfaitaire de 150 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir avec France Télécom.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE MUNICIPALE IMPASSE BABEUF -
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - COUT DE
REALISATION DES TRAVAUX**

La Ville a conclu un marché avec le groupement dont le mandataire est la société ABSIDE, afin de lui confier la maîtrise d'œuvre de l'opération d'extension de la chambre funéraire municipale, sise impasse Babeuf.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, arrêtant le coût de réalisation de l'opération à la somme de 901.133,75 € H.T, suite à l'attribution des marchés de travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des opérations suivantes :

- restructuration intérieure et ravalement de façades au Laboratoire régional de contrôle des eaux,
- transformation de locaux 101, avenue Montjovis, en vue de l'aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement,
- création d'abris à vélos dans les écoles maternelles du Vigenal et Marcel Proust.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VALORISATION DU PATRIMOINE ARTS DU FEU - "TOQUES ET PORCELAINES" 2013 - CONCOURS DE PORCELAINES 2013-2014

TOQUES ET PORCELAINES - ANNEE 2013

Du 13 au 15 septembre 2013, la Ville organisera la 5^{ème} édition de la manifestation « Toques et Porcelaines », alliant la valorisation de la Porcelaine de Limoges et la promotion de produits régionaux liés à la gastronomie.

Cet évènement se déroulera place de la Motte.

Ce lieu accueillera :

- l'inauguration, le 13 septembre, en présence de M. Jacques CHIBOIS, parrain de la manifestation, originaire de Limoges et restaurateur de renommée internationale,
- des démonstrations de cuisine avec la participation de restaurateurs locaux, de porcelainiers et de producteurs,
- une présentation de porcelaine de Limoges dans le cadre d'animations mettant en valeur les arts de la table,
- un buffet limousin, le 15 septembre à midi.

La place Saint-Michel pourrait, par ailleurs, accueillir un « marché de la porcelaine », organisé en collaboration avec les manufactures locales.

Le coût de la manifestation est évalué à 160.000 € TTC.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, à hauteur de 35 %, et de la Région Limousin, pour 15 %, dans le cadre du Contrat d'agglomération 2008/2013.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer :
 - les différents documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation,
 - la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme, qui assurera la billetterie du buffet limousin,
- autorise le Maire à solliciter les subventions attendues, au titre de la valorisation du patrimoine Arts du Feu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONCOURS INTERNATIONAL DE CREATION EN PORCELAINES DE LIMOGES 2013-2014

La Ville souhaite procéder à l'organisation d'une nouvelle édition du Concours international de création en porcelaine de Limoges, à destination des artistes et designers internationaux intéressés par la création et la réalisation d'œuvres originales.

Ce concours se déroulera en deux phases, selon un règlement préalablement établi :

- une phase de sélection des candidats à partir d'un dossier de présentation du projet. Chaque candidat sélectionné disposera d'un délai de 6 mois pour réaliser son œuvre, en collaboration avec une entreprise de porcelaine ou une école partenaire de la Ville, avec lesquelles un protocole d'accord sera établi, afin de préciser les modalités d'accueil des artistes,

- une phase de choix, à l'issue de laquelle deux prix seront attribués selon des critères de qualités esthétiques et techniques.

Les œuvres réalisées seront, par ailleurs, présentées dans le cadre de l'exposition de Porcelaine qui sera organisée en 2014.

Le budget global de la manifestation est évalué à 40.000 € TTC, répartis sur 2 ans.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, à hauteur de 19 %, et de la Région Limousin, pour 15 %, dans le cadre du Contrat d'agglomération 2008/2013.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer les différents documents nécessaires à l'organisation de ce concours, notamment les protocoles d'accord à intervenir avec les entreprises porcelainières et les écoles partenaires ainsi que les contrats nécessaires avec les artistes en céramique et porcelaine primés,
- à solliciter les subventions attendues, au titre de la valorisation du patrimoine Arts du Feu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSEE DES BEAUX-ARTS - ACQUISITIONS ET PRETS D'OEUVRES
- DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVECHE -
AUTORISATION D'ACHATS D'ŒUVRES ET D'OBJETS D'ART**

Chaque année, la Ville consacre une part de son budget à l'acquisition d'œuvres pour enrichir les collections permanentes détenues au Musée des Beaux-Arts de Limoges.

Ces acquisitions sont réalisées en France ou à l'étranger, auprès de particuliers, de professionnels du marché de l'art ou lors de ventes aux enchères, et éventuellement à la faveur de préemptions.

En vue de poursuivre le développement des collections du Musée, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à acquérir des œuvres et à participer à des ventes aux enchères,
- à signer tout document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVECHE -
CONVENTION DE PRET DES ŒUVRES DES COLLECTIONS**

Une convention type a été établie afin de préciser les modalités de prêt des œuvres issues des collections permanentes du Musée des Beaux-Arts de Limoges, dans le but d'enrichir des expositions temporaires proposées par d'autres établissements culturels.

Le Conseil municipal :

- approuve le modèle de convention précité,
- autorise le Maire à signer ce document avec les structures concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVECHE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2013

La Ville consacre une part de son budget à l'acquisition d'œuvres ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine détenu au Musée des Beaux-Arts.

Pour l'année 2013, des campagnes de restauration d'œuvres et des expositions et animations à destination du public seront également mises en œuvre. Diverses publications pourraient, par ailleurs, être réalisées et des activités pédagogiques seront organisées pour les enfants.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Région Limousin, du Département de la Haute-Vienne ainsi que de tout autre organisme pour contribuer au financement des acquisitions et restaurations d'œuvres, expositions, animations culturelles, publications et ateliers pédagogiques qui seront réalisés en 2013 par le Musée des Beaux-Arts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - SIGNATURE DE CONVENTIONS - ATTRIBUTION DE MARCHES

BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - EXPOSITION "GEORGES- EMMANUEL CLANCIER, PASSAGER DU TEMPS" - CONVENTION AVEC LES EDITIONS DE LA TABLE RONDE

En hommage à Georges-Emmanuel CLANCIER, qui entre dans sa centième année et qui est considéré comme le dernier représentant de la Résistance littéraire, la Ville va organiser, du 26 mars au 13 mai 2013, à la Bibliothèque francophone multimédia, une exposition rétrospective intitulée « Georges-Emmanuel Clancier, passager du temps », présentant de nombreuses illustrations, œuvres d'art, correspondances et manuscrits issus des archives personnelles de l'écrivain et dévoilés pour la première fois au public.

Afin d'accompagner cet évènement, un ouvrage de 80 pages environ sera publié en partenariat avec Gallimard, par l'intermédiaire des éditions de La Table Ronde.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et les éditions précitées, afin de préciser les engagements de chacun concernant la réalisation de cet ouvrage, dont 600 exemplaires seront destinés à la vente sur les lieux de l'exposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - CONVENTION
D'APPLICATION N°1 DE COOPERATION ET DE VALORISATION NUMERIQUE
AVEC LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE**

Par délibération en date du 30 novembre 2012, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention cadre de pôle associé régional ayant pour objectif le recensement, la numérisation et la valorisation des fonds patrimoniaux anciens, à intervenir entre la Bibliothèque nationale de France et le pôle associé Limousin, qui réunit la Ville (Bibliothèque francophone multimédia), la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, l'Université et le Centre Régional du Livre en Limousin.

Dans ce cadre et afin de partager le coût de la numérisation des documents patrimoniaux issus des collections de la Bibliothèque francophone multimédia, la Bibliothèque nationale de France a proposé la conclusion d'une convention d'application n°1, précisant les engagements de chacun.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention, aux termes de laquelle la Bibliothèque nationale de France s'engage, notamment, à prendre en charge la numérisation des documents issus des fonds patrimoniaux de la Bibliothèque francophone multimédia, sélectionnés d'un commun accord entre les parties et à diffuser les documents numérisés sur ses sites internet, en particulier la bibliothèque numérique Gallica, ainsi que sur le site de la Bibliothèque numérique Europeana.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - FOURNITURE DE DVD - ATTRIBUTION DE MARCHES

Un appel d'offres ouvert a été lancé en deux lots, en vue de l'acquisition de DVD pour la Bibliothèque francophone multimédia.

La commission d'appel d'offres, réunie le 13 décembre 2012, a attribué à la Société ADAV les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces marchés, d'une durée allant jusqu'au 31 décembre 2013, renouvelable trois fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GALERIE DES HOSPICES - EXPOSITION DE L'ETE 2013

Une exposition de photographies autour de l'œuvre de Robert Doisneau, proposant environ 150 clichés, dont une cinquantaine d'inédits sur le Limousin, sera présentée à la Galerie des Hospices, du 21 juin au 22 septembre 2013.

Un film, consacré à l'artiste, sera également diffusé à la Bibliothèque francophone multimédia.

Le commissariat général de l'exposition sera assuré par la SARL A Contrario, qui prendra en charge diverses prestations (contacts avec les prêteurs, scénographie, fourniture de documents de communication, location et présentation du film...).

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la réalisation de cette exposition,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à son bon déroulement,
- fixe à 1 € TTC l'entrée plein tarif, 0,50 € TTC l'entrée à tarif réduit, 20 € TTC le prix de vente du catalogue et 1 € TTC celui de l'affiche,
- décide l'application :
 - de la gratuité de l'entrée aux enfants de moins de 12 ans et aux titulaires de minima sociaux,
 - de l'entrée à demi-tarif aux groupes à partir de 10 personnes, aux étudiants et aux scolaires de plus de 12 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSEE DE LA RESISTANCE - PRET D'UNE EXPOSITION -
TARIFICATIONS DIVERSES**

**MUSEE DE LA RESISTANCE - PRET DE L'EXPOSITION "OCCUPANTS -
OCCUPES"**

La Ville envisage de mettre à la disposition d'autres musées l'exposition « Occupants-Occupés » réalisée par le photographe Arno Gisinger et présentée dernièrement au Musée de la Résistance.

Le Conseil municipal :

- approuve cette modalité,
- autorise le Maire à signer les contrats de prêt à venir avec les structures intéressées, prévoyant, notamment, la mise à disposition de l'exposition moyennant la somme de 1.000 € pour un mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DE LA RESISTANCE - TARIFICATION DE DIVERS PRODUITS DERIVES

Le Conseil municipal fixe comme suit les prix de divers articles qui seront proposés à la vente au Musée de la Résistance :

- médaille à l'effigie de Georges Guingouin 2 € TTC
(mise en vente à partir du 16 février 2013, jour de la commémoration du 100^{ème} anniversaire de la naissance de Georges Guingouin)
- ouvrage « Les coups tordus de Churchill » de Robert Maloubier 25 € TTC
- ouvrage « Histoire de la Résistance » d'Olivier Wievorka 25 € TTC

pour accompagner les expositions temporaires qui seront présentées en 2013 :

- le catalogue de l'exposition « Rue Amelot » (du 12 janvier au 30 avril 2013) et le livre de Jules JACOUBOVITCH « Rue Amelot. Aide et Résistance » : 15 € TTC chacun,
- en lien avec l'exposition « Des Miettes et des Etoiles (du 16 mars au 31 août 2013), l'ouvrage « Des Miettes et des Etoiles » de Thomas DURANTEAU : 16 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - ANIMATION CULTURELLE 2012-2013 - ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN - CONVENTIONS

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2012-2013

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions précédemment adoptées par le Conseil municipal, la programmation suivante est prévue pour l'année scolaire 2012-2013 :

I- Partenariat avec la Médiathèque de Panazol

Un concert de l'ensemble de saxophone, dont la Ville de Limoges prendra en charge la mise en place technique, sera organisé le 14 février 2013, à la médiathèque de Panazol.

II- Journée d'échange inter régionale du basson

La Ville de Châteauroux organisera, les 9 et 10 mars prochains, la Journée d'échange inter régionale du basson, réunissant les élèves bassonistes des Conservatoires de Limoges, Orléans et Montluçon.

III- Partenariat avec le Secours Populaire

En collaboration avec le Secours Populaire, le Conservatoire a participé, en 2012, à une action en faveur des jeunes issus du quartier de Beaubreuil, dans le cadre du projet relatif au conte musical « La jeune fille aux mains d'argent », joué avec le jeune chœur et la maîtrise à l'Opéra Théâtre.

Le Secours Populaire a souhaité prolonger ce partenariat dans le cadre du festival « Le chanteur à la caméra » qu'il organise cette année.

Des séances de travail se dérouleront à cet effet, au sein du Conservatoire, dès le mois de février, pour une restitution sur scène, le 20 mars 2013, à l'auditorium du Conservatoire. Ce spectacle gratuit sera ouvert à tout public.

IV- Partenariat avec le Kiwanis

Dans l'objectif de récolter des dons au profit de l'Association des chiens guides d'aveugle du Limousin, le club Kiwanis Limoges Turgot organisera, le 20 mars prochain, un concert à l'église Sainte-Thérèse de Limoges, où se produiront notamment des élèves cornistes du Conservatoire.

V- Partenariat avec l'Association Renaissance de Solignac

L'Association « Renaissance de Solignac » a sollicité la participation des élèves du Conservatoire à un concert gratuit organisé le 22 mars 2013 à l'église abbatiale de Solignac.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette programmation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN DANS LE CADRE DU DEPARTEMENT DE MUSIQUE TRADITIONNELLE

Depuis plusieurs années, le département de musique traditionnelle du Conservatoire de Limoges est doté d'un cycle « Diplôme d'études musicales », dont le programme comprend l'enseignement de l'occitan.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec l'association « Institut d'Etudes Occitanes du Limousin », une nouvelle convention lui confiant, pour une durée de trois ans, l'enseignement de cette discipline.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSERVATOIRE DE LIMOGES - DROITS D'INSCRIPTION ET DE LOCATION
D'INSTRUMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Le Conseil municipal :

- adopte, ainsi qu'il suit, les tarifs des droits d'inscription au Conservatoire de Limoges pour l'année scolaire 2013-2014 :

Droits d'inscription	Habitants de Limoges	Habitants hors Limoges
Disciplines collectives seules, éveil, initiations (excepté culture musicale) et hors cursus	40,90 €	72,35 €
Tout cursus et toutes disciplines, y compris la pratique instrumentale des musiques traditionnelles, hors cycle spécialisé	83,85 €	135,25 €
Cycle spécialisé toutes disciplines et perfectionnement.	122,65 €	181,35 €
Concours d'entrée	Tarif unique 10 €	

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, sauf en cas de déménagement consécutif à la mutation professionnelle des parents ou de l'élève avant le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours et sur présentation d'une demande écrite, accompagnée des justificatifs correspondants.

Les élèves bénéficiant des cours d'éveil musical dispensés par des enseignants du Conservatoire de Limoges dans les écoles maternelles et élémentaires de Limoges, les élèves des Classes à Horaires Aménagés Musicales ainsi que les élèves ayant obtenu une bourse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sont exonérés des droits d'inscription.

Les élèves inscrits en cycle spécialisé de Musiques Traditionnelles dans plusieurs établissements dispensant l'enseignement de la musique et de la danse n'acquittent les droits d'inscription que si la discipline dominante est pratiquée au Conservatoire de Limoges.

Une réduction de 50 % est accordée sur les tarifs des droits d'inscription aux élèves du Conservatoire qui participent aux activités de l'Harmonie Municipale.

- fixe, comme suit, les droits de location d'instruments, pour l'année scolaire 2013-2014 :

Locations d'instruments - emprunt avant le 31 janvier de l'année scolaire en cours	73,45 €
- emprunt après le 31 janvier de l'année scolaire en cours	36,75 €

- autorise le Maire à signer les contrats à intervenir pour la location ou, le cas échéant, le prêt à titre gracieux d'instruments.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS
LE CADRE DES MANIFESTATIONS ET ATELIERS - SCENE
CONVENTIONNEE POUR LA DANSE - CONVENTIONS - AVENANTS**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - MUSEE DES BEAUX-ARTS - ACCUEIL
D'UN SPECTACLE EN COMMUN**

Dans le cadre du festival « Scènes Grand Ecran », organisé par le Centre National du Théâtre et le Théâtre de l'Union, les Centres Culturels Municipaux et le Musée des Beaux-Arts, partenaires de cette opération, on souhaité collaborer pour le co-accueil du spectacle « L'Affaire Dussaert », qui sera présenté à trois reprises les 21 et 22 mars 2013, à l'auditorium du Musée.

Préalablement à ces représentations, une visite guidée du Musée sera proposée aux spectateurs.

Pour le public n'ayant pas réservé ses billets à l'avance dans les Centres Culturels Municipaux, une billetterie complémentaire sera assurée par le Musée, selon une tarification identique à celle appliquée par les Centres Culturels, soit :

- plein tarif : 19 €
- tarif réduit : 15 €
- entrée immédiate pour
les moins de 26 ans : 8 €

Le Conseil municipal donne son accord à ces modalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE
DE DIVERSES MANIFESTATIONS - SAISON 2012-2013**

Dans le cadre de la programmation des Centres Culturels Municipaux, la Ville est amenée à collaborer avec diverses associations et structures pour la coproduction ou la coréalisation de spectacles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures concernées, pour l'organisation de différentes manifestations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2012-2013 - COLLABORATION
DANS LE CADRE D'UN ATELIER**

Dans le cadre de l'opération « Scènes Grand Ecran », coordonnée par le Centre National du Théâtre et le Théâtre de l'Union, et dont le thème sera, cette année, « la liberté d'en rire », le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour l'organisation de deux ateliers du rire, le 23 mars 2013, au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRE CULTUREL MUNICIPAL JOHN LENNON - MISES A DISPOSITION DE L'ESPACE BAR

A l'occasion des concerts programmés au Centre Culturel Municipal John Lennon, l'espace bar du centre est régulièrement mis à la disposition d'associations organisatrices de spectacles pour délivrer des boissons relevant au maximum de la licence 2.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, à cet effet, avec les structures concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SCENE CONVENTIONNEE POUR LA
DANSE - AVENANTS FINANCIERS A LA CONVENTION QUADRIpartite**

Par délibération en date du 8 décembre 2011, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, l'Etat, la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne, dans le cadre du renouvellement du dispositif « Scène Conventionnée pour la Danse » pour la période 2012-2015.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants annuels à intervenir à la convention précitée, afin de préciser le montant des participations financières de chaque partenaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ARCHIVES MUNICIPALES - ACQUISITIONS DE DOCUMENTS -
ACCEPTATION D'UN DON**

**ARCHIVES MUNICIPALES - AUTORISATION D'ACQUISITIONS PAR VENTE
AUX ENCHERES**

L'acquisition de fonds pour les Archives municipales, dans le cadre de ventes aux enchères, nécessite l'intervention du Service Interministériel des Archives de France pour représenter la Ville auprès des agences de vente.

En vue de poursuivre l'enrichissement des fonds détenus aux archives municipales, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à mandater le Service Interministériel des Archives de France pour représenter la Ville lors des ventes aux enchères,
- à signer tout document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES - ACQUISITIONS DE FONDS PATRIMONIAUX

Afin d'enrichir le patrimoine culturel détenu aux Archives municipales, la Ville a procédé aux acquisitions suivantes, en fin d'année 2012 :

- un fonds de la famille PECONNET du CHASTENET, dont les membres ont exercé des fonctions judiciaires et politiques du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle,
- la correspondance de Roger ALLARD (1885-1961), écrivain-poète, auteur du recueil « Les Elégies Martiales »,
- un exemplaire de l'édition originale de 1917 de l'ouvrage « Les Elégies Martiales », illustré par Raoul DUFY.

Le Conseil municipal :

- autorise l'inscription de ces documents patrimoniaux sur les inventaires des Archives municipales,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Service Interministériel des Archives de France pour le financement de l'acquisition du fonds provenant de la famille PECONNET du CHASTENET, réalisée dans le cadre d'une vente aux enchères.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES - DON D'ARCHIVES DU FONDS RENE SAZERAT

Les descendants de M. René SAZERAT ont souhaité faire don à la Ville d'un fonds d'archives de cet avocat et musicien-interprète, né en 1854 et décédé en 1914, qui fut à l'origine de la création d'un quatuor à cordes à Limoges.

Le Conseil municipal :

- accepte ce don,
- autorise l'inscription de ce fonds sur les inventaires des Archives municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

JOURNEE URBAINE 2013 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HORIZONS CROISES

Depuis plusieurs années la Ville organise, le premier week-end du mois de juillet, au jardin d'Orsay, la manifestation dénommée « Journée urbaine », dédiée aux musiques actuelles.

Afin d'organiser au mieux l'édition 2013 de la « Journée urbaine », le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association Horizons Croisés, qui assurera la responsabilité artistique de la manifestation et conclura, à ce titre, les contrats à intervenir avec les producteurs des groupes retenus.

En contrepartie, la Ville versera à l'association une participation d'un montant prévisionnel maximum de 40.600 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRE REGIONAL DU LIVRE EN LIMOUSIN - ADHESION DE LA VILLE

Le Centre Régional du Livre en Limousin, qui accompagne la mise en œuvre de politiques et actions publiques dans le domaine du livre et de la lecture, propose aux collectivités d'adhérer à cette structure, en vue, notamment, de favoriser le développement de la coopération entre les bibliothèques et les événements littéraires.

Le Conseil municipal décide l'adhésion de la Ville au Centre Régional du Livre en Limousin. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 46 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE LIMOGES AUBUSSON -
PARTICIPATION DE LA VILLE**

Depuis plusieurs années, la Ville apporte une aide financière à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges Aubusson pour l'organisation d'ateliers et de cours d'arts plastiques proposés au public.

Pour l'année scolaire 2012/2013, le Conseil municipal :

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 7.650 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges Aubusson,
- autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités et les conditions du versement de cette subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCUEIL D'UNE ETAPE DU TOUR AUTO 2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT

Une étape du Tour Auto classique 2013 sera accueillie à Limoges, le 26 avril prochain.

220 équipages, dont plus de 75 % viennent de pays étrangers, participent à cette manifestation, au cours de laquelle se succèdent les circuits de découverte touristique et les épreuves spéciales sur route.

A cette occasion, diverses animations seront également proposées au public, dans un village auto installé au Champ de Juillet.

Le Conseil municipal :

- compte tenu des retombées économiques et médiatiques de cet évènement, décide que la Ville apportera son soutien à son organisation, par l'attribution d'une subvention, à hauteur de 15.000 €, ainsi que par la réalisation de diverses prestations,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec l'Association Sportive Automobile Tour Auto, organisatrice de la manifestation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TRANSPORTS DES ELEVES DES ECOLES COMMUNALES DE LA VILLE VERS
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
LIMOGES USEP (UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER
DEGRE)**

L'association Limoges USEP assure l'organisation du transport des élèves des écoles publiques de la Ville vers les équipements sportifs municipaux pour la pratique des activités sportives obligatoires, dans le cadre d'une convention aux termes de laquelle la Ville lui attribue une participation annuelle.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec l'association Limoges USEP, une nouvelle convention, fixant le montant de la dotation attribuée par la Ville à 60.000 € pour l'année 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRECHE MULTI ACCUEIL DE LIMOGES-LANDOUGE - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2013

Une nouvelle convention a été conclue pour la période 2013-2015 entre la Ville et la Mutualité Française Limousine, gestionnaire de la crèche multi-accueil de Landouge, afin de préciser les modalités du soutien apporté par la Ville pour le fonctionnement de cet équipement.

Cette aide comprend, notamment, la mise à disposition des locaux situés 5, rue Jacques Brel ainsi que le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, calculée à partir de l'activité de la crèche et d'un coût horaire fixé par référence au prix plafond de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

A partir des prévisions d'activité et des documents transmis par le gestionnaire, l'aide financière de la Ville, au titre de l'année en cours, s'établirait à 62.862,72 €.

Le Conseil municipal décide le versement, à la Mutualité Française Limousine, d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2013 d'un montant de 31.431 €. Le solde de cette aide financière sera versé en 2014, après la production du compte de résultat et du rapport d'activité de cette structure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA
VILLE DE LIMOGES ET LE CENTRE D'ANIMATION DES PORTES FERREES
POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE CRECHE MULTI ACCUEIL "LES MINI
FUTES" (1ER JANVIER 2013 - 31 DECEMBRE 2015)**

Depuis plusieurs années, la Ville attribue une aide financière à l'association « Centre d'Animation des Portes Ferrées » (CAPF) pour le fonctionnement de la crèche multi-accueil « Les Mini Futés » gérée par cette structure.

Le Conseil municipal :

- compte tenu de l'intérêt de ce service pour les familles du quartier, autorise le Maire à signer, avec le CAPF, une convention d'objectifs et de moyens définissant les conditions et les modalités de l'aide financière allouée par la Ville pour le fonctionnement de cette crèche, pour la période 2013-2015,
- décide de retenir, pour le calcul de cette participation, un coût horaire équivalent à 28 % du prix plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

ADOPTÉ

N'ont pas participé au vote:

M. Jean DANIEL

M. Anibal ALMOSTER

**CRECHE DE BEAUBREUIL - ANIMATION D'ATELIERS DE LECTURE ET DE
LANGAGE - CONVENTION AVEC LE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE
LIMOUSIN TOUTES LESIONS CEREBRALES ACQUISES**

Des ateliers de lecture et de langage vont être mis en œuvre à la crèche de Beaubreuil par un adhérent du Groupe d'Entraide Mutuelle Limousin Toutes Lésions Cérébrales Acquisées.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association précitée, afin de préciser diverses modalités relatives à l'organisation de ces ateliers, pour la période allant du 15 février 2013 au 14 février 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS
FINANCIERES DE LA VILLE DE LIMOGES - ANNEE 2013 - ACOMPTE**

Depuis plusieurs années, des associations et organismes bénéficiaires de subventions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et dont les actions sont reconduites, perçoivent, dès le premier trimestre de l'année en cours, une avance sur la participation de la Ville égale à 25 % de l'aide attribuée au titre de l'année précédente.

Le Conseil municipal, afin de permettre aux structures concernées d'avoir les moyens financiers nécessaires à la poursuite de leurs actions sans attendre la validation des commissions partenariales, autorise le versement d'une avance sur la participation de la Ville, aux associations et organismes ayant bénéficié de subventions égales ou supérieures à 2.000 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à hauteur de 25 % de l'aide attribuée en 2012, conformément au tableau ci-après :

STRUCTURES	INTITULE de l'ACTION	Montants en € versés en 2012	Acomptes en € 25 % par action	Acomptes en € 25 % par association
Asso. Jeunesse Loisirs Vigenal	Loisirs des jeunes du quartier	2 000,00	500,00	500,00
A.L.E.A.S.	Dispositif anti-graffitis	18 000,00	4 500,00	4 500,00
Centre Social ALIS	Service accompagnement scolaire	9 320,00	2 330,00	
	Accueil loisirs "espace ALIS"	11 040,00	2 760,00	5 090,00
Ass. Aurence Loisirs Jeunesse	Aide aux devoirs	12 778,00	3 194,50	
	Animations enfants -jeunes 6-17 ans	33 300,00	8 325,00	
	Frais de siège	36 979,00	9 244,75	
	Animations familles-adultes	7 000,00	1 750,00	22 514,25
Ass. Réinsertion Sociale en Limousin	Action "Mots pour Maux"	18 300,00	4 575,00	4 575,00
A.S.C. Bellevue Naugeat	ALSH 3-11 ans & 12-16 ans	8 142,00	2 035,50	
	Accompagnement éducatif et scolaire	2 000,00	500,00	
	Animation vie sociale de quartier	1 500,00	375,00	2 910,50
Association AVIMED	Aide aux victimes	10 000,00	2 500,00	
	Prise en charge psychosociale des enfants victimes	2 000,00	500,00	3 000,00
Association B.58	Accueil Jeunes	73 990,00	18 497,50	
	ALSH 6-17 ans	16 830,00	4 207,50	
	Frais de siège	52 495,00	13 123,75	
	Accompagnement à la scolarité	4 000,00	1 000,00	
	Animation collective familles	2 000,00	500,00	
	Informatique-multimédia	432,00	108,00	
	Vie locale et de quartier	4 500,00	1 125,00	38 561,75
Beaubreuil aides périscolaires	Accompagnement scolaire	12 000,00	3 000,00	3 000,00
Boxing Club du Val	Pratique de la boxe	2 500,00	625,00	625,00
Beaubreuil Vacances Loisirs	ALSH	23 766,00	5 941,50	
	Ludothèque	17 000,00	4 250,00	
	Frais de siège	21 890,00	5 472,50	15 664,00
Centre d'Animation Portes Ferrées	Accompagnement scolarité	14 000,00	3 500,00	
	Frais de siège	53 853,00	13 463,25	
	ALSH 3-14 ans	18 528,00	4 632,00	
	Animation Jeunesse	6 000,00	1 500,00	
	Bibliothèques bébés, enfants, adultes	28 300,00	7 075,00	
	Action Familles - Adultes	41 000,00	10 250,00	40 420,25

Conseil Départemental d'Accès au Droit	Points d'accès au droit des étrangers	2 000,00	500,00	
	Points d'accès au droit des plus démunis	2 500,00	625,00	
	Points d'accès au droit dans les quartiers	2 500,00	625,00	1 750,00
Centre de Loisirs Jeunes	ALSH	17 232,00	4 308,00	
	Centre de Ressources	16 450,00	4 112,50	8 420,50
Conf. Syndicale Familles	Accompagnement à la scolarité	20 000,00	5 000,00	
	Renforcement du lien famille-école	2 500,00	625,00	
	Prévention des nuisances sonores	500,00	125,00	
	Education/prévention à la santé	350,00	87,50	5 837,50
Les singuliers associés	Action "mémoires partagées"	5 000,00	1 250,00	1 250,00
Etoile Sportive de Beaubreuil	Education à la citoyenneté par le sport	2 500,00	625,00	625,00
Association Halte Vincent	Accueil des familles et amis de détenus	2 310,00	577,50	577,50
Association ALSEA (INTERVAL)	Structure d'animation et d'accueil	27 025,00	6 756,25	6 756,25
Asso. Chapeau Magique	CLSH 3-14 ans	27 480,00	6 870,00	
	Frais de siège	42 375,00	10 593,75	
	Actions familiales et animations quartier	2 000,00	500,00	
	Espace pré-ados	1 100,00	275,00	
	Ateliers périscolaires	2 500,00	625,00	18 863,75
Ass. Beaub FM	Création d'émissions	2 500,00	625,00	
	Cultivons la culture	1 000,00	250,00	875,00
Le Journal de Beaubreuil	Journal de quartier	4 300,00	1 075,00	1 075,00
Ass. LES AMIS DE SARAH	Action "partir de l'existant pour aller de l'avant"	7 000,00	1 750,00	1 750,00
Les Moufflets de Beaubreuil	Halte garderie parentale	48 395,00	12 098,75	12 098,75
R.E.R.S. Beaubreuil	Fonctionnement	5 000,00	1 250,00	1 250,00
FMC SOS Médecins	Lutte contre l'ivresse publique	11 723,00	2 930,75	2 930,75
Union sportive Vigenal-Bastide	Promotion du sport sur le quartier	2 500,00	625,00	625,00
Saint Louis Val	Socialisation de jeunes immigrés par le foot	2 500,00	625,00	625,00
VITAL	Loisirs Enfance	17 088,00	4 272,00	
	Accompagnement scolarité	6 798,00	1 699,50	
	Frais de siège	29 108,00	7 277,00	
	Animation quartier	3 150,00	787,50	
	Poste de secrétariat partagé	3 500,00	875,00	14 911,00
Asso. Départ.PPJ	Médiation familiale	4 500	1 125,00	1 125,00
Association OASIS	Ateliers Couture	1 600	400,00	
	Accompagnement vers l'autonomie	3 200	800,00	
	Pôle social	4 100	1 025,00	
	Cuisine et hygiène alimentaire	1 100	275,00	
	Projet accompagnement ARSL - CHUDA	1 500	375,00	2 875,00
Ass. Mixités	Soutien clubs de football	3 000	750,00	750,00
TOTAL			226 331,75	226 331,75

ADOPTÉ

N'ont pas participé au vote:

M. Jean DANIEL

M. Anibal ALMOSTER

MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

Initiée dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, l'intégration des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics de la Ville s'est progressivement développée.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces clauses, qui permettent de favoriser l'intégration professionnelle de personnes en difficulté d'insertion, la Ville a confié la gestion de ce dispositif au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, porté par Limoges Métropole.

Compte tenu des opportunités que peuvent offrir ces clauses pour les publics bénéficiaires, la Ville souhaite poursuivre le recours aux actions d'insertion dans ses marchés publics et conforter, dans ce cadre, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole comme guichet territorial unique.

A cet effet, le Conseil municipal :

- approuve l'intégration de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics de la Ville pour lesquels celle-ci peut être envisagée,
- autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de partenariat à intervenir avec Limoges Métropole, afin de préciser les règles de collaboration avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la mise en œuvre de cette clause.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SALLE MUNICIPALE DU VIGENAL - UTILISATION PAR L'ASSOCIATION
UNION SPORTIVE VIGENAL BASTIDE 87**

Afin, notamment, de développer ses activités auprès des jeunes du quartier, l'association Sporting Club du Vigenal a récemment fusionné avec l'Union Sportive de La Bastide pour devenir l'Union Sportive Vigenal Bastide 87.

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville au milieu associatif, le Conseil municipal décide le transfert, au profit de l'association nouvellement créée, de la gratuité d'une utilisation par trimestre civil de la salle municipale du Vigenal, précédemment accordée à l'association Sporting Club du Vigenal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Conseil municipal décide d'attribuer une participation financière de 200 € pour l'organisation, par le Secours Populaire et à l'initiative de trois étudiantes de l'Institut d'Administration des Entreprises, d'une séance de cinéma pour les publics en situation de précarité, le 24 décembre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORGANISATION D'UN MARCHÉ DANS LE QUARTIER DU VAL DE L'AURENCE

Afin, notamment, de compléter l'offre commerciale en produits de première nécessité pour les habitants du quartier du Val de l'Aurence, le Conseil municipal :

- autorise la création d'un nouveau marché de plein air qui accueillera une vingtaine de commerçants alimentaires et non alimentaires chaque mercredi, sur une partie du parking du centre commercial situé au carrefour d'Oradour sur Glane,
- autorise le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Une convention de partenariat sera conclue avec la copropriété du centre commercial, afin de préciser les modalités de mise en œuvre de ce marché, dont l'organisation sera prise en charge par la Ville, celle-ci procédant, notamment, à l'installation des divers équipements nécessaires. A ce titre, la Ville est, par ailleurs, susceptible de bénéficier de l'attribution d'une subvention, au titre de la valorisation des marchés de quartiers, dans le cadre de la Démarche Collective Territorialisée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CAMPING MUNICIPAL D'UZURAT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TARIFS 2013

Le Conseil municipal approuve la tarification proposée, pour l'année 2013, par la SARL « GENERATION LOISIRS », gestionnaire du Camping municipal d'Uzurat, dans le cadre d'une délégation de service public.

Cette tarification s'établit comme suit :

TARIFS 2013 CAMPING (par nuitée)		
	Basse Saison 15/03 au 30/06 01/09 au 31/10	Haute Saison 01/07 au 31/08
EMPLACEMENT (1)	5,40 €	7,40 €
PERSONNES	3,10 €	3,60 €
ENFANTS de 2 à 14 ANS	1,10 €	1,60 €
ANIMAUX	1,00 €	1,50 €
BRANCHEMENT ELECTRICITE	3,50 €	3,60 €
BRANCHEMENT EAU	1,00 €	1,50 €
VEHICULE de TOURISME SUPPLEMENTAIRE	1,00 €	1,50 €
VEHICULE UTILITAIRE (2)	9,00 €	14,00 €
VEHICULE GRANDE LONGUEUR + de 6M HORS TOUT (3)	14,00 €	19,00 €
ETAPE CAMPING CAR	11,50 €	12,60 €

- (1) par emplacement ou moyen d'hébergement
- (2) supplément
- (3) supplément caravane

Conditions particulières :

- remise de 5% aux membres de la Fédération Française de Camping Caravaning sur présentation de la carte ;

- nuits offertes sur séjour touristique au-delà de la 2^{ème} semaine :
 - 1 pour la 3^{ème} semaine,
 - 4 pour la 4^{ème} semaine

TARIFS 2013 MOBIL HOMES			
	Basse Saison 15/03 au 30/06 01/09 au 31/10	Moyenne Saison 01/07 au 15/07 16/08 au 31/08	Haute Saison 16/07 au 15/08
NUIT (minimum 2)			
1/4 personnes	45 à 50,00 €	60 à 65 €	70 à 75 €
1/6 personnes (3 chambres)	55 à 60 €	67 à 72 €	79 à 84 €
SEMAINE			
1/4 personnes	230 à 250 €	340 à 360 €	450 à 470 €
1/6 personnes (3 chambres)	265 à 285 €	375 à 395 €	485 à 495 €
MOIS			
1/3 personnes	565 à 590 €	665 à 690 €	665 à 690 €
1/5 personnes (3 chambres)	665 à 690 €	765 à 790 €	765 à 790 €
Forfait charges au mois (électricité, eau, 2 bouteilles de gaz) :			
- 1 ^{er} mois	70 €	70 €	70 €
- mois suivant	35 €	35 €	35 €

TARIFS 2013 GOLF MINIATURE	
Adulte	3,00 €
Enfants de moins de 14 ans	1,50 €
Perte d'une balle	4,50 €
Détérioration d'une canne	38,00 €

Tarif visiteur 2,50 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BOIS DE LA BASTIDE - EXTENSION DU REGIME FORESTIER

Suite à une délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 1978, une convention a été conclue entre la Ville et l'Office National des Forêts afin de soumettre le Bois de La Bastide au régime forestier.

En vue de prendre en compte de nouvelles modalités concernant la gestion de diverses parcelles, le Conseil municipal décide de solliciter :

- le retrait du régime forestier de l'emprise impactée par la construction du Zénith, d'une surface de 444.046 m²,
- l'application du régime forestier à :
 - trois parcelles boisées adjacentes au Collège Firmin Roz, d'une surface de 39.538 m², 15.336 m² et 1.483 m²,
 - ainsi qu'à trois parcelles nouvellement créées, ayant vocation à être intégrées au Bois de La Bastide, d'une superficie de 4.746 m², 26.136 m² et 443.378 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE BATI - FOURNITURES ET PRESTATIONS DE MAINTENANCE - GROUPEMENTS DE COMMANDES

FOURNITURE ET MAINTENANCE DE MATERIEL DE GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE (GTC) DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le matériel de Gestion Technique Centralisée installé dans divers bâtiments du patrimoine de la Ville et de Limoges Métropole permet, notamment, le contrôle du fonctionnement et le paramétrage à distance des installations techniques de chauffage, d'éclairage et de climatisation, ainsi que le suivi des consommations.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, en vue d'assurer la continuité de la fourniture et de la maintenance de ce matériel.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée conclu par la Ville au nom du groupement, pour une durée de trois ans et un montant maximum de 85.000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**VERIFICATION ET MAINTENANCE DES CHAUDIERES ET CHAUFFE-EAU GAZ
DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - CONVENTION CONSTITUTIVE
DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la vérification et de la maintenance des chaudières et chauffe-eau gaz équipant les bâtiments de la Ville et de Limoges Métropole.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville, à l'issue duquel un marché à bons de commandes, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée de quatre ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'EVACUATION D'EAUX, CUVES ET
RECEPTACLES DIVERS DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE ET DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la maintenance des installations d'évacuation des eaux pluviales et des eaux vannes, cuves et réceptacles divers dans leur patrimoine.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville, à l'issue duquel un marché à bons de commandes, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée de quatre ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ROUTIERES - CONVENTIONS DE GROUPEMENTS DE COMMANDES

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE - REALISATION DE CHAUSSEES ET TROTTOIRS EN ASPHALTE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la réalisation de chaussées et de trottoirs en asphalte.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Communauté d'agglomération au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 700.000 € H.T., sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par Limoges Métropole. Chaque membre du groupement s'assurera ensuite de l'exécution financière du marché pour les prestations le concernant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LIMOGES METROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHE A BONS DE
COMMANDE - FOURNITURE DE CANDELABRES**

En vue de la fourniture de candélabres, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, lui confiant, au nom du groupement, la gestion de l'appel d'offres ouvert qui sera lancé en deux lots comme suit :

- lot 1 : candélabres aluminium,
- lot 2 : candélabres acier.

Les marchés à bons de commande à intervenir pour chacun des lots, à l'issue de cette procédure, seront conclus pour une durée d'un an, renouvelable trois fois et des montants annuels minimum de 5.000 € H.T. et maximum de 100.000 € H.T.

La Communauté d'agglomération aura en charge l'exécution technique de ces marchés, chaque membre du groupement s'assurant ensuite de leur exécution financière pour les prestations le concernant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION DE VEHICULES POUR L'ANNEE 2012 - LOT 29 - AVENANT N° 1
AU MARCHE**

Un marché a été conclu avec la Société Bernis Trucks pour l'acquisition d'un véhicule poids lourds.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte de nouvelles modalités concernant la reprise d'un véhicule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PRESTATIONS DE COMMUNICATION - IMPRESSION ET
DIFFUSION DE DOCUMENTS - ATTRIBUTION DE MARCHES -
AVENANTS**

**IMPRESSION ET FAÇONNAGE DES MAGAZINES DE LA VILLE DE LIMOGES
ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE -
ATTRIBUTION DE MARCHES**

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Ville, en tant que coordonnateur du groupement, a lancé un appel d'offres ouvert en deux lots pour la réalisation de travaux d'impression et de façonnage de magazines.

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 janvier 2013, a attribué :

- le lot 1 : impression et façonnage du magazine municipal « Vivre à Limoges », à la Société Fabrègue,
- le lot 2 : impression et façonnage du magazine de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, à la Société Rivet Presse Edition.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**IMPRESSION ET FAÇONNAGE DE DIVERS DOCUMENTS - AVENANT DE
PROLONGATION DU MARCHE**

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure qui sera mise en œuvre pour la conclusion d'un nouveau marché, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché conclu avec la Société Lavauzelle Graphic pour l'impression et le façonnage de divers documents, en vue d'en prolonger la durée jusqu'au 18 août 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DISTRIBUTION DES MAGAZINES DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - AVENANT N°
1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la distribution de divers magazines.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention susvisée, prenant en compte de nouvelles modalités de consultation des entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DE LIMOGES,
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES -
AVENANTS RELATIFS AU RAJOUT DE L'EHPAD DU MAS ROME**

Par délibération en date du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer plusieurs marchés à bons de commande en vue de la fourniture de denrées alimentaires, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir aux marchés susvisés, afin d'actualiser la liste des points de livraison des marchandises, en raison de l'ouverture prochaine de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Mas Rome.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESTATIONS INFORMATIQUES - ATTRIBUTION DE MARCHES

MAINTENANCE ET ACTUALISATION DU PROGICIEL MARCO - MARCHÉ NEGOCIE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

La Ville, en groupement de commandes avec Limoges Métropole, a mis en œuvre une procédure en vue de la conclusion d'un marché relatif à la maintenance et à l'actualisation du progiciel de gestion des marchés publics MARCO.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 janvier 2013, a attribué, à cet effet, un marché négocié à la société AGYSOFT, pour un montant annuel de 10.635 € H.T. et une durée d'un an, renouvelable trois fois par période d'un an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACCOMPAGNEMENT LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS
FINANCIERS ET COMPTABLES - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION DE
MARCHE**

La Ville, en groupement de commandes avec Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, a organisé une procédure en vue de la conclusion d'un marché relatif à l'accompagnement des services lors de la mise en œuvre de produits financiers et comptables.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 janvier 2013, a attribué, à cet effet, un marché négocié à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à la société SAS BST CONSULTANT, pour une durée d'un an à compter du 23 mars 2013, renouvelable trois fois par période d'un an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MISE A DISPOSITION DE LOGICIELS POUR L'ORDINATEUR CENTRAL IBM,
SES PERIPHERIQUES, RESEAUX ET SERVICES D'ASSISTANCE ET
MAINTENANCE ASSOCIES - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION DE MARCHE**

Une procédure a été mise en œuvre en vue de la conclusion d'un nouveau marché relatif à la fourniture de logiciels et de prestations d'assistance et de maintenance concernant l'ordinateur central IBM utilisé par le service informatique de la Ville.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 janvier 2013, a attribué, à cet effet, un marché négocié à la société IBM, pour un montant compris entre un minimum de 265.000 € H.T. et un maximum de 860.000 € H.T. et une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2013.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SERVICES MUNICIPAUX - APPROBATION DE DIVERSES
DECISIONS**

**ARCHITECTE MUNICIPAL - INSCRIPTION A L'ORDRE DES ARCHITECTES -
COTISATION**

Le Conseil municipal autorise l'architecte de la Ville à solliciter son inscription à l'Ordre régional des Architectes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL COMMUNAL

Le Conseil municipal :

- approuve diverses modalités concernant la mise à disposition de matériel communal pour l'organisation de manifestations,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COTES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICES 1992-2012

Mme la Trésorière Principale de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 1992 à 2012 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 16.044,81 € soit :

- budget principal :..... 1.568,11 €
- budget service funéraire :.... 2.731,09 €
- budget crématorium :..... 803,61 €
- budget eau :..... 10.319,88 €
- budget assainissement :..... 622,12 €

Le Conseil municipal décide d'admettre ces produits en non-valeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE DIVERSES DECISIONS

ENGAGEMENT ET SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES "EMPLOIS D'AVENIR "SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LIMOGES

Créés par la loi du 26 octobre 2012, les Emplois d'Avenir ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le dispositif vise en priorité les zones urbaines sensibles. Les recrutements se font sous forme de contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE). Une aide de l'Etat est attribuée pour l'embauche d'un jeune, à hauteur de 75 % du SMIC brut sur une période de trois ans.

Le Conseil municipal :

- approuve l'engagement de la Ville de Limoges dans le dispositif des Emplois d'avenir, par l'accueil de jeunes au sein des services municipaux, ainsi que par un soutien financier à des structures du secteur non marchand, domiciliées à Limoges et ayant fait le choix de recruter un jeune dans le cadre de ce dispositif,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet, notamment les contrats d'accompagnement à l'emploi et les conventions à venir avec l'Etat pour le recouvrement des subventions.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Daniel CLÉREMBEAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

**PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS - MISSION D'ADULTE
RELAIS**

Le Conseil municipal approuve l'actualisation des missions et de la rémunération d'un agent recruté en qualité d'adulte-relais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS (REMUNERATION)

Le Conseil municipal fixe la rémunération d'un agent contractuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE -
CONVENTIONS POUR L'ANNEE 2013 ET AVENANTS POUR L'ANNEE 2012**

Dans un objectif de mutualisation des services et d'optimisation de leur fonctionnement et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole :

- les conventions à intervenir pour l'année 2013 en vue de :
 - la mise à disposition de services municipaux auprès de Limoges Métropole,
 - la mise à disposition de services communautaires auprès de la Ville de Limoges,
- les avenants à intervenir aux conventions conclues au titre de l'année 2012, afin d'ajuster certaines quotités de mise à disposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL 2012-2013

En application de l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel est présenté concernant la situation de la collectivité en matière de Développement Durable.

Ce rapport, établi au regard des grandes finalités du développement durable, retrace les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Il comporte également le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par celle-ci sur son territoire.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication du rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de Développement Durable.

**COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER - ELECTION DES
PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS**

Le Conseil municipal procède à l'élection à main levée de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune (2 titulaires et 1 suppléant), pour siéger au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier Chaptelat/Limoges/Le Palais-sur-Vienne/Rilhac Rancon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE - CONSEIL
D'ADMINISTRATION - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT**

Le Conseil municipal désigne un représentant d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion ou du logement des personnes défavorisées, pour siéger au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A l'issue du vote auquel il a été procédé
et à l'unanimité des 55 suffrages exprimés,
M. Jean-Paul BONNET, membre du bureau
de l'Agence Immobilière Sociale 87 a été désigné
pour siéger au Conseil d'administration de l'Office
Public de l'Habitat de Limoges Métropole en qualité
de représentant d'associations dont l'un des objets est
l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DECISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges contre la disparition d'une agence Pôle Emploi sur Limoges

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative au soutien aux salariés d'Albany-Cofpa

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ